



**Conseil
Municipal**

**Du
30/11/2017**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **21/11/2017**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
27**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le 30/11/2017
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le 30/11/2017
à la Mairie de la Ville de
Villeparois

ANNEXES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BOHN Christelle, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAI Mariam

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

BAGUET Nathalie
BAUGEY Florimond

Pouvoir donné à :

VINCENT Marie-Thérèse
MICHEL Bruno

Adhésion au Souvenir Français

Rapport du Maire :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal souhaitait organiser une cérémonie en 2018 pour honorer les soldats décédés pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Après une rencontre avec Mme la Présidente du Comité du Grand Vesoul, il apparaît important que la commune adhère à l'association du Souvenir Français afin de bénéficier de son aide. Le coût de cette adhésion est de 50 €.

Le Souvenir Français est une association patriotique qui a 2 missions principales :

- L'entretien des lieux de cérémonie (tombs des « morts pour la France », sépultures et monuments) et participation aux manifestations patriotiques
- Transmettre aux générations nouvelles les valeurs de courage et à la fidélité de tous ces hommes et femmes morts au champ d'honneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au Souvenir Français

Votes : pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Brno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat